

Notre Défi !

Comme en 2009, ce deuxième cercle de réflexion et de propositions réunit pendant 24 heures, des experts de la Démarche Qualité en Santé venant d'horizons très différents. Leur point commun, tous ont été sollicités dans des groupes de travail où ils ont été confrontés à la notion de conflit d'intérêt.

Du fait de leur autorité, de leur compétence et/ou de l'angle sous lequel ils côtoient le domaine envisagé, ils devraient contribuer à une réflexion collective pouvant déboucher sur des propositions de politique en santé publique pouvant être reprises par les décideurs.

INSTITUT FRANÇAIS DE LA DÉMARCHE QUALITÉ EN SANTÉ

Association à but non lucratif (loi 1901)
Agrément FMC n° 100 139

2^{ème} cercle de réflexion et de
propositions

La déclaration d'intérêts

Illusion

ou

gage de transparence et
d'indépendance ?

Vendredi 5 février – Samedi 6 février 2010

Ouverture du cercle

Vendredi 5 février 2010 – 20 heures

Diner d'accueil des participants
Echanges d'informations

Institut Français de la Démarche Qualité en Santé
Vecteur Sud, 70 avenue de la République 92320 Chatillon

Hôtel Radisson Paris - Boulogne
33 avenue Edouard Vaillant – 92100 Boulogne

Samedi 6 février 2010

La déclaration d'intérêts : illusion ou gage de transparence et d'indépendance ?

2^{ème} cercle de réflexion et de propositions de l'Institut Français de la Démarche Qualité en santé

Conflits d'intérêts et recommandations pour la pratique

✚ Ouverture de la journée : Charles Boelen

✚ Matinée : Le Conflit d'intérêts:

Séance plénière - 9 heures – 10 heures 15. Modérateur : Jean Michel Muglioni

Règle du jeu : 3 diapos, 5 minutes

Introductions :

- ✚ Préambule pour mieux cerner les objectifs de la journée. **Pierre Monod**
 - ✚ L'esprit des textes, des documents officiels et de la législation. **Michel Doumenc**
 - ✚ Conflits d'intérêts en dehors du monde médical. **Gérard Pascal**
 - ✚ Conflits d'intérêts et experts, l'exemple d'une commission de l'AFSSAPS. **Marie Noëlle Nayel**
 - ✚ Conflits d'intérêts et données cliniques d'enregistrement des produits de santé. **Michel Lévy**
 - ✚ Les autres conflits d'intérêts dans le monde médical. **Claude François Degos**
- Questions de la salle

Discussions en trois groupes – 10 heures 30 – 12 heures 30

Modérateurs :
groupe 1 : **Rémy Fromentin**
groupe 2 : **Gérard Lyon**
groupe 3 : **Olivier Goeau-Brissomier**

Des pistes pour engager la discussion

- Conflit d'intérêt et indépendance, une antinomie ?
- Conflit d'intérêt et probité intellectuelle ?
- Intérêts et implications, où se situe la frontière acceptable ?
- Si absence de conflit d'intérêt, la personne est-elle toujours « intéressante » ?
- Faut-il interdire ou gérer les conflits d'intérêts ?
- Selon leur nature et leur degré, tous les conflits d'intérêts sont-ils à considérer de la même manière ?
- Faut-il les considérer comme un moteur ou comme un frein pour élaborer une recommandation médicale pertinente ?
- Peut-on imaginer une élaboration de recommandation sans confrontation de conflits d'intérêt ?

12 heures 30 – 13 heures 30 Déjeuner sur place dans les salles de travail

Déclaration d'intérêts des recommandations pour la rendre pertinente.

✚ Après-midi : La déclaration d'intérêt. Quelles recommandations faire aux décideurs ?

Séance plénière - 13 heures 30 – 15 heures. Modérateur : Jean Michel Chabot

13 heures 30 – 14 heures 30 : rapports des 3 groupes de travail.

14 heures 30 – 14 heures 45 : information :

- ✚ Déclaration d'intérêts : état des lieux à travers une expérience. **Yves Maugars**

Discussions en trois groupes – 15 heures – 16 heures 45

Modérateurs :
groupe 1 : **Rémy Fromentin**
groupe 2 : **Gérard Lyon**
groupe 3 : **Olivier Goeau-Brissomier**

Des pistes pour engager la discussion

- Quelle forme doit prendre une déclaration d'intérêt ?
Vers un imprimé standardisé ? un C.V. constamment mis à jour ? À la discrétion du postulant ? Etc. ?
- Quel contenu ?
Exhaustif ? Variant selon le thème ? Avec date de péremption ? Etc. ?
- Pour quel destinataire ?
Le promoteur ? Le coordonnateur ? Le groupe de travail ? Plusieurs ?
- Qui vérifie ?
Le promoteur ? Le coordonnateur ? Le groupe de travail ? C'est une simple déclaration ? Moyens ?
- Pour quel usage ?
Aucun ? Simple information ? Sanction : possibilité d'exclusion ou de limitation d'action p.ex ?
- Qui prend la responsabilité d'une éventuelle « conséquence » ?
Une personne ? Un groupe ? Sur quels arguments ? Possibilité d'appel ? Doit-on motiver ?
- Quelle publicité doit-on donner à la déclaration d'intérêt ?
Aucune ? Au promoteur, A tous les membres du groupe ? A la cible, dans la recommandation ? Tout public, p.ex. sur le site de l'organisateur ? Sous quelle forme et combien de temps ?

Séance plénière – 17 heures – 18 heures 30

Mise en commun : 17 heures – 18 heures. Modérateur : Catherine Sanfourche

- ✚ Rapport des trois groupes de travail
- ✚ Discussion commune

Cinq minutes de réflexions « à chaud » sur le déroulement de la journée

- **Gérard Pascal, Michel Lévy, Pascal Léger, Jean Michel Chabot, Claude François Degos, Jean Michel Muglioni**
- ✚ **Conclusion** : Pierre Monod

Matinée

Après-midi